

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC ATF 9004**

Date de révision: 16.09.2020

Page 1 de 11

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

HIGHTEC ATF 9004

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

ATF

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	ROWE Mineralölwerk GmbH	
Rue:	Langgewann 101	
Lieu:	D-67547 Worms	
Téléphone:	+49 (0)6241 5906-0	Téléfax: +49 (0)6241 5906-999
e-mail:	info@rowe-oil.com	
Internet:	www.rowe-oil.com	
Service responsable:	sdb@rowe-oil.com	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Giftnotruf Mainz (DE; E) +49 (0)6131-19240**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Mentions de danger**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans procéder à l'élimination conformément aux dispositions locales.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH208 Contient hydrogène-2-octadécénylesuccinate de 4,4'-thiodiéthylène. Peut produire une réaction allergique.

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC ATF 9004**

Date de révision: 16.09.2020

Page 2 de 11

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
64742-54-7	distillats (pétrole), hydrotraités, lourds, paraffines			60 - <= 100 %
	265-157-1		01-2119484627-25	
	Asp. Tox. 1; H304			
36878-20-3	Bis(nonylphenyl)amine			1 - < 2,5 %
	253-249-4		01-2119488911-28	
	Aquatic Chronic 4; H413			
125643-61-0	mélange d'isomères de: 3-(3,5-di-trans-butyl-4-hydroxyphényl)propionate de C7-9-alkyle			1 - < 2,5 %
	406-040-9	607-530-00-7	01-2119830067-43	
	Aquatic Chronic 4; H413			
	produits de réaction d'alkylthioalcohol et de composé substitué de phosphore			0,1 - < 0,3 %
	424-820-7		01-0000017126-75	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H312 H314 H400 H410			
93882-40-7	hydrogéné-2-octadécénylsuccinate de 4,4'-thiodiéthylène			0,1 - < 0,3 %
	299-434-3			
	Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H319 H317 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Information supplémentaire**

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Indications générales**

Protection individuelle du premier sauveteur

Changer les vêtements imprégnés.

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Traitement médical nécessaire. En cas d'une inhalation d'aérosols/de brouillards/de projections : Consulter un médecin.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthylenglycol, puis beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

**HIGHTEC ATF 9004**

Date de révision: 16.09.2020

Page 3 de 11

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique. Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

Danger par aspiration: Appeler immédiatement un médecin.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Extincteur à sec. Mousse.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau de forte puissance.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Non inflammable. Dangers particuliers émanant de la substance elle-même, de ses produits de combustion ou des gaz libérés:

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone Oxydes de soufre. Phosphore oxydes. Acide sulfhydrique (H<sub>2</sub>S).

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. suie

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Porter un vêtement de protection approprié.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13 En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### HIGHTEC ATF 9004

Date de révision: 16.09.2020

Page 4 de 11

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Consignes pour une manipulation sans danger

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conditions à éviter: formation d'aérosol ou de nébulosité.

##### Préventions des incendies et explosion

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Classe de feu: B (normes DIN/EN: EN2)

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conservé le récipient bien fermé.

Tenir à l'écart de la chaleur. Conserver/Stocké uniquement dans le récipient d'origine.

##### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Alimentaire pour l'homme et pour l'animal, Agents oxydants.

##### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique. Tenir à l'écart de la chaleur.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

ATF

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
36878-20-3	Bis(nonylphenyl)amine			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	0,62 mg/kg p.c./jour

##### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
36878-20-3	Bis(nonylphenyl)amine	
Milieu environnemental		
Eau douce		0,1 mg/l

#### 8.2. Contrôles de l'exposition



##### Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Conservé à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas inspirer les vapeurs.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### HIGHTEC ATF 9004

Date de révision: 16.09.2020

Page 5 de 11

#### Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. En cas d'une fine répartition/pulvérisation/nébulisation:  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

#### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Porter des gants appropriés.

#### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. En cas d'une fine répartition/pulvérisation/nébulisation: Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

#### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide  
Couleur: rouge  
Odeur: caractéristique

pH-Valeur: non applicable **Testé selon la méthode** DIN 51369

#### Modification d'état

Point de fusion: non déterminé  
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non déterminé  
Point d'écoulement: ~ -42 °C  
: DIN ISO 3016  
Point d'éclair: >170 °C ISO 2592

#### Inflammabilité

solide: non applicable  
gaz: non applicable  
Limite inférieure d'explosivité: non déterminé  
Limite supérieure d'explosivité: non déterminé  
Température d'inflammation: Aucune donnée disponible

#### Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable  
gaz: non applicable  
Température de décomposition: non déterminé

#### Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur: <0,1 hPa calculé.  
(à 20 °C)

Densité (à 15 °C): ~ 0,841 g/cm³ DIN 51757

Hydrosolubilité: pratiquement insoluble  
(à 20 °C)

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC ATF 9004**

Date de révision: 16.09.2020

Page 6 de 11

**Solubilité dans d'autres solvants**

Solubles dans les hydrocarbures (pétrole.)

Coefficient de partage:	non déterminé
Viscosité cinématique: (à 100 °C)	~ 6,4 mm <sup>2</sup> /s DIN 51562
Densité de vapeur:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé
Épreuve de séparation du solvant:	Aucune donnée disponible
Teneur en solvant:	aucune/aucun Solvants

**9.2. Autres informations**

Teneur en corps solides:	non déterminé
aucune/aucun	

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
**10.1. Réactivité**

Dans des conditions normales, le produit est stable et des réactions dangereuses sont improbables.

**10.2. Stabilité chimique**

 Aucune décomposition thermique dans des conditions de stockage/manipulation/transport appropriées.  
 Début de décomposition à des températures élevées (>100°C)

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

 possibles avec des oxydants puissants.  
 Dans des conditions normales, le produit est stable et des réactions dangereuses sont improbables.

**10.4. Conditions à éviter**

Agents oxydants, fortes.

**10.5. Matières incompatibles**

Agents oxydants, fortes.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

aucune/aucun

**Information supplémentaire**

Aucune décomposition thermique dans des conditions de stockage/manipulation/transport appropriées.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**
**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**
**Toxicité aiguë**

 Pas de données disponibles  
 Effet irritant: Ne pas inspirer les gaz/vapeurs.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC ATF 9004**

Date de révision: 16.09.2020

Page 7 de 11

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64742-54-7	distillats (pétrole), hydrotraités, lourds, paraffines				
	orale	DL50 mg/kg >2000	Rat	OECD 401	
	cutanée	DL50 mg/kg >2000	Lapin	OECD 402	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l >5000	Rat	OECD 403	
36878-20-3	Bis(nonylphényl)amine				
	orale	DL50 mg/kg >5000	Rat	OECD 401	
	cutanée	DL50 mg/kg >2000	Lapin	OECD 402	
125643-61-0	mélange d'isomères de: 3-(3,5-di-trans-butyl-4-hydroxyphényl)propionate de C7-9-alkyle				
	orale	DL50 mg/kg >2000	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg >2000	Rat		
	produits de réaction d'alkylthioalcool et de composé substitué de phosphore				
	orale	DL50 mg/kg >2000			
	cutanée	ATE mg/kg 1100			

**Irritation et corrosivité**

Effet irritant sur la peau : aucune/aucun

Un contact fréquent ou prolongé avec les yeux peut provoquer leur irritation.

**Effets sensibilisants**

Il peut être présumé que le produit fini n'est pas sensibilisant pour la peau en raison de la très faible teneur en substances sensibilisantes.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Ce produit n'a pas été classé.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Pas de données disponibles

**Expériences tirées de la pratique**
**Observations relatives à la classification**

Exerce un effet dégraissant sur la peau.

**Observation diverses**

il n'est connu aucun danger particulier inhérent à ce produit si l'utilisation est conforme et respecte les consignes indiquées relatives aux mesures de précaution.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC ATF 9004**

Date de révision: 16.09.2020

Page 8 de 11

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
64742-54-7	distillats (pétrole), hydrotraités, lourds, paraffines					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 1000 mg/l	96 h	Fish	OECD 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l	72 h		OECD 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 100 mg/l	48 h	Daphnia	OECD 202	
36878-20-3	Bis(nonylphenyl)amine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >100 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	OECD 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 600 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >100 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD 202	
125643-61-0	mélange d'isomères de: 3-(3,5-di-trans-butyl-4-hydroxyphényl)propionate de C7-9-alkyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >74 mg/l	96 h	Brachydanio rerio		
	produits de réaction d'alkylthioalcohol et de composé substitué de phosphore					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1,5 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	OECD 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,31 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,09 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD 202	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,14 mg/l	21 d	Daphnia magna		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

En raison de sa faible solubilité dans l'eau, le produit sera séparé en majeure partie mécaniquement dans les installations d'épuration biologique. Difficilement éliminable de l'eau.

N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE). Le produit est partiellement biodégradable. Il reste des résidus notables.

Les huiles usagées ne doivent être versées ni dans les canalisations d'égouts ni dans les eaux et ne doivent pas pénétrer dans le sol.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
36878-20-3	Bis(nonylphenyl)amine				
	Traitement biologique aérobie	1%	28		
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données disponibles

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
64742-54-7	distillats (pétrole), hydrotraités, lourds, paraffines	@1719.B0172 86 >4
36878-20-3	Bis(nonylphenyl)amine	>7,6

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC ATF 9004**

Date de révision: 16.09.2020

Page 9 de 11

**12.4. Mobilité dans le sol**

Pas de données disponibles

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit n'a pas été testé.

**12.6. Autres effets néfastes**

Organismes aquatiques: Pas de données disponibles

Effets dans les stations d'épuration Pas de données disponibles

Pas de données disponibles

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les critères de classement des déchets cités sont des recommandations basées sur l'utilisation probable de la substance qui peuvent éventuellement être remplacés par d'autres chez l'utilisateur.

Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

130205 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

130205 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC ATF 9004**

Date de révision: 16.09.2020

Page 10 de 11

**Transport fluvial (ADN)**

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)**

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**
**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 28: distillats (pétrole), hydrotraités, lourds, paraffines

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Information supplémentaire**

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC ATF 9004**

Date de révision: 16.09.2020

Page 11 de 11

**Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).  
 Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau  
 Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**
**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 3,9.

**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
 (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA: International Air Transport Association  
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
 CAS: Chemical Abstracts Service  
 LC50: Lethal concentration, 50%  
 LD50: Lethal dose, 50%

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H312 Nocif par contact cutané.  
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.  
 EUH208 Contient hydrogène-2-octadécénylsuccinate de 4,4'-thiodiéthylène. Peut produire une réaction allergique.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur. Les données mentionnées ci-dessus correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience. Elles servent à décrire notre produit en relation avec les exigences de sécurité et ne garantissent pas de caractéristiques du produit. Nous ne pouvons garantir l'exactitude et l'intégralité des informations.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*